

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 134

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / MME. MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Projet de réseau d'initiative publique très haut débit : contribution en investissement au Syndicat mixte très haut débit PACA THD pour l'année 2017 et convention de financement.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
2276**

PRESENTATION

Conscient de l'importance du Très-Haut-Débit pour son territoire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité développer une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

Un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) des Bouches-du-Rhône a été élaboré et adopté par la collectivité. Il s'agit d'un outil stratégique dont la finalité est la définition d'un scénario d'aménagement numérique très haut débit (fibre optique) pour les zones du territoire départemental non prises en compte par les projets de déploiements des opérateurs privés (nord et ouest du département).

La Conseil départemental a décidé de porter le projet d'un réseau d'initiative publique (RIP) couvrant en très haut débit ces zones. Pour ce faire, il a adhéré au syndicat mixte très haut débit PACA THD (SMO PACA THD) à qui il a transféré la compétence de construction et d'exploitation des infrastructures et réseaux de télécommunications (Code général des collectivités art L425-1) par délibération de la commission permanente en date du 21 octobre 2016, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de son projet de RIP.

OBJET DU RAPPORT

Le Département est appelé par le SMO PACA THD à verser une contribution en investissement sous forme de fonds de concours, pour l'année 2017, à hauteur de 2 424 453 €, au regard de la délibération du comité syndical du 7 avril 2017 n°2017/056, dans le cadre du début de mise en œuvre du projet.

Cette contribution permettra de couvrir les premiers investissements engagés sur le territoire relevant des 12 opérations de montée en débit réalisées en 2017 sur le territoire des communes de Chateaurenard, Maillane, Baux de Provence, Mollégès, Verquières.

Pour ce qui concerne le volet « fibre », en 2017, seront financées des études d'exécution.

Une convention, présentée en annexe au rapport, relative au « financement des autorisations de programme de l'année 2017 et au suivi des déploiements du réseau de communications électroniques à très haut débit du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit sur le territoire des Bouches-du-Rhône » formalise le versement de cette contribution au titre de l'année 2017.

La fixation définitive de la contribution, intervenue en cours d'année lors de la définition du plan d'investissement du projet, s'élève à un montant de 2 424 453 €.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- De valider l'engagement et le versement pour l'année 2017, de la contribution en investissement au SMO PACA THD du Conseil Départemental à hauteur de 2 424 453 € pour la mise en œuvre du projet départemental de réseau d'initiative publique couvrant les zones nord et ouest du département des Bouches-du-Rhône
- De m'autoriser à signer la « convention relative au financement des autorisations de programme de l'année 2017 et au suivi des déploiements du réseau de communications électroniques à très haut débit du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit sur le territoire des Bouches-du-Rhône ».
- D'approuver les affectations comme indiquées en annexe du rapport.
- D'imputer la dépense au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL